

Quel avenir pour l'associatif ?

Une rencontre entre associations s'est déroulée mardi soir à Morlaix, au sujet de leur avenir. L'évènement, organisé par le RESAM (Réseau d'Echanges et de Services aux Associations du pays de Morlaix) et le CAC (Collectif des Associations Citoyennes) portait sur les difficultés auxquelles les associations ont ou auront à faire face, notamment suite aux restrictions budgétaires prévues. En effet, dans le cadre du plan d'économie de 50 Milliards d'euros, annoncé par le gouvernement, la dotation aux collectivités se verra réduite de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Soit, toutes proportions gardées, et considérant une diminution équivalente pour les autres sources de financement publique, une réduction du budget annuel des associations de 9.5 milliards d'euros d'ici à 2017. Cumulée sur la période, la perte s'élèverait à 28.2 milliards d'euros.

200 000 à 230 000 emplois menacés

En conséquence des restrictions budgétaires, les associations auront des choix à faire. Elles pourront tenter d'augmenter leurs ressources en augmentant les activités génératrices de revenu ou les cotisations des bénévoles. Elles pourraient aussi faire appel aux dons et mécénats. Cependant ces possibilités restent très limitées, notamment du fait des difficultés croissantes à obtenir des dons dans le contexte économique actuel ainsi qu'à trouver des bénévoles. Si les associations ne peuvent compenser les diminutions de l'apport des collectivités par l'autofinancement, elles n'auront plus suffisamment de fonds pour couvrir leurs frais et les répercussions sur l'emploi seront conséquentes. Baisse de salaire, précarisation de l'emploi, salariés remplacés par des bénévoles : selon les estimations, entre 200 000 et 230 000 emplois seront directement menacés d'ici à 2017.

« Les associations doivent-elles toujours chercher l'innovation ? »

Dans la salle, l'inquiétude des associations sur leur avenir est unanime. Outre les restrictions budgétaires, beaucoup se questionnent sur leur place au sein de la société, leur reconnaissance, leur indépendance et leur organisation. La gestion et l'organisation de la vie associative est souvent compliquée, notamment du fait de la raréfaction des bénévoles. Les changements de dispositifs inquiètent : par quoi seront-ils remplacés ? Les financements par les collectivités se font de plus en plus sur appel à projet. Ce type de dispositif contraint les associations à répondre à des demandes précises et remet en cause leur indépendance. « *Les associations doivent-elles toujours chercher l'innovation ?* », se questionne un représentant d'association. « *On revient souvent à des modèles qui fonctionnaient et qui fonctionnent toujours.* ». Aussi lorsque certaines innovations mènent à des réussites, elles sont souvent reprises par le privé, à des fins lucratives. Un sentiment d'injustice aussi est partagé, quant à l'arbitraire des collectivités. « *Quand les associations sont financées, leurs dépenses sont contrôlées de très près. A l'inverse, les entreprises bénéficiant de subventions n'ont aucun compte à rendre* », explique un ancien haut-fonctionnaire, aujourd'hui membre de plusieurs associations. Suite à ses constats, les intervenants ont rappelé que l'action désintéressée et la participation bénévole sont propres aux associations et ne peuvent être reproduites par les entreprises. Et d'ajouter : « *Elles jouent un rôle fondamental dans la vie démocratique, de par leurs actions de solidarité, de diffusion de la culture, de lutte contre les discriminations et d'amorce de la transition écologique* ».